

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1437

18 juin 2013

SOMMAIRE

Armat Group S.A.	68951	Inlux S.A. SPF	68930
«Benzeno, Dolphin & Cie» 7-ART SENC	68957	Jobs.lu (Luxembourg Branch)	68963
Bonnier Treasury S.A.	68960	Katana Investments S.A.	68966
CO.FI Investments S.A.	68968	LCF Edmond de Rothschild Conseil	68972
Concept.Com S.A.	68973	LFGAC S.à r.l.	68971
Daltrey Investments S.A.	68973	LTP INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF	68965
Decospar Holdings S.à r.l.	68974	Lux-Protect Fund	68970
Delling Holding S.à r.l.	68974	Lux Terra Develop A.G.	68965
Deltainvest S.A.	68974	Mangart Investments S.A.	68969
Digipay Group S.A.	68975	Merban Reinsurance Company No. 1 S.A.	68971
Digitinvest S.A.	68973	MGP Wings S.à r.l.	68969
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 10 S.à r.l.	68967	Miralt Sicav	68969
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 8 S.à r.l.	68968	Montague Re	68970
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 9 S.à r.l.	68967	Monterey Capital II Sàrl	68964
Dundee (International) Nuremberg Karl- Martell-Str. S.à r.l.	68966	Monterey Capital IV Sàrl	68970
Dundee (International) Shelf S.à r.l.	68967	Moreno Estate Sàrl	68959
EB Finance S.A.	68964	Multi Units Luxembourg	68959
Element Six Abrasives Holdings S.à r.l.	68975	Mustang Frankfurt	68968
Esaress International S.à r.l.	68964	Mytaluma S.A.	68959
European Hotel Venture S.C.A.	68965	Nabors Lux Finance 1	68960
Excalibur Development S.A.	68966	Neptune Lux S.A.	68958
FCS Financial Consulting Services Holding S.A.H.	68976	N.M.A. Benelux	68960
Fields Investholding S.A.	68963	Nordstad Optik Sàrl	68955
Fralice Investments S.A.	68976	North Investment Protected Note Issuer	68956
Frialux S.A.	68976	NT Network Services, LLC, S.C.S.	68972
Frialux S.A.	68975	Oddo Services Luxembourg S.A.	68971
Imatec-Innovative Machine Technology	68956	Orchid Funds SICAV	68972
		Oriental Finance S. à r.l.	68959
		Ost-Fenster S.à r.l.	68959
		VCST Holdco Lux S.A.	68931

Inlux S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.791.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni une Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «Inlux S.A. SPF», ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8A, Boulevard de la Foire (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 3043 du 17 décembre 2012,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 172.791.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Anne-Sophie DECAMPS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Adoption de la forme nominative des actions et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

2. Divers.

II. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, est renseigné sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, les procurations des actionnaires après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale et les actionnaires représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur ont été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction d'une convocation d'usage.

VI. Que la présente assemblée générale est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale adopte la forme nominative des actions et modifie, par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par dix (10) actions de catégorie A et quatre-vingt-dix (90) actions de catégorie B d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les détenteurs des actions de catégorie A nomment les administrateurs de catégorie A et les détenteurs des actions de catégorie B nomment les administrateurs de catégorie B.

Le capital social de la société pourra être porté à trois million cent mille euros (EUR 3.100.000,-) par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contre-valeurs minimales et maximales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: A.-S. DECAMPS, G. NUCERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27/03/2013. Relation: LAC/2013/14163. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/04/2013.

Référence de publication: 2013054767/86.

(130066806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

VCST Holdco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.362.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of March,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VCST Holdco Lux S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of dated 23 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1610 of 20 August 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.362 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 26 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 10.20 a.m. by Me Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Catherine Kremer, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Alessandro Sorcinelli, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the corporate object clause, including for the purpose amongst others of deleting the references to the beneficiary unit (part bénéficiaire) as a result of its cancellation.

2. Appointment of Mr Gerard Burgers as director.

3. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the extraordinary general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of association of the Company, which shall from now read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "VCST Holdco Lux S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 34 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twenty-six million five hundred thousand euro (EUR 26,500,000.-) divided into twenty-six million five hundred thousand (26,500,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares only which may not be converted into bearer shares.

The shares are freely transferable. Additional terms and conditions to those expressly stated in the present articles of incorporation may however be agreed in writing by the shareholders in a shareholders' agreement that may exist from time to time as regards the transfer of shares, such as, without limitation, adherence requirements, transfer notices, rights of first refusal, tag-along rights, drag-along rights and/or permitted transfers. Transfers of shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions and the present Articles of Incorporation. The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares unless transferred in accordance with the Articles of Incorporation and in accordance with the terms and conditions of any shareholders' agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at three hundred million euro (EUR 300,000,000.-) divided into three hundred million (300,000,000) shares. Each authorized share has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will

be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed as follows (the "Board of Directors"):

(i) at least two directors must be nominated among the candidates proposed by Gimv NV a limited liability company organised and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Karel Oomsstraat 37, 2018 Antwerp, Belgium, registered with the Registry of Legal Entities of Antwerp under number 0220.324.117 ("Gimv");

(ii) one director will be nominated among the candidates proposed by NIBC Principal Equity Investments B.V., a private limited liability company organised and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Carnegeplein 4, 2517KJ 's-Gravenhage, registered with the trade register of the Netherlands under number 27262274 ("NIBC");

(iii) one Director will be nominated among the candidates proposed by the members of the management of VCST IP and its subsidiaries from time to time (the "Management"); and

(iv) two independent Directors will be nominated among the candidates proposed by Gimv.

In the event of a dismissal by the Company's shareholders' meeting of a director who has been appointed among the candidates proposed by Gimv, NIBC or Management (as applicable) in accordance with the previous paragraphs of this Article 9, the replacing director shall be selected and appointed by the Company's shareholders' meeting out of a list of at least two candidates proposed by the Shareholder(s) which proposed the dismissed director as a candidate for appointment.

If a Directorship becomes vacant before expiration of its term (other than as a result of dismissal of a director), the remaining Directors shall immediately appoint (by means of "cooptation") a director from the list of candidates proposed by the Shareholder(s) which had proposed the director to be replaced. In such a case, the Board of Directors' temporary appointment shall be submitted for ratification to the next shareholders' meeting. Any Directors so appointed by the shareholders' meeting shall hold office for the remainder of the term of the replaced director's mandate.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director"). In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Reserved Board Decisions. For the avoidance of doubt, none of the following decisions of the Company or any of its Subsidiaries can be considered as falling within the scope of daily management, and such decisions thus require the prior consent of the board of directors of the Company:

(i) approval of the annual operating and investment budget, and approval of investments and expenses exceeding the approved budget by more than 2% in aggregate;

(ii) the granting of any security interest on the shares and other equity instruments of any Group company as well as the granting of securities on assets of the foregoing entities, such as a mortgage, a mandate to grant a mortgage or a pledge on the assets or business of the relevant company or granting any guarantee or other security, in each case exceeding a value of EUR 250,000 or exceeding an annual aggregate value of EUR 250,000;

(iii) the hiring of advisors, excluding auditors and tax advisors, on terms providing for a remuneration in each case annually exceeding an amount of EUR 250,000;

(iv) issuance of bonds, entering into credit agreements or financing agreements or otherwise incurring or assuming debt for an amount exceeding EUR 350,000 per transaction or EUR 350,000 in aggregate;

(v) any sale of assets (including shares), individually or on an annual basis, in excess of EUR 400,000, except if already provided in the annual budget duly approved pursuant to this Article 12;

(vi) any expenditure which should be treated as capital expenditure in accordance with the generally accepted accounting principles, standards and practices in Luxembourg or Belgium, as the case may be, individually or on an annual basis, in excess of EUR 350,000, except if already provided in the annual budget duly approved pursuant to this Article 12;

(vii) any decision with respect to any material litigation proceedings (issuing a writ of summons, filing written submissions, filing an appeal, arbitration proceedings, etc.) or any settlements in court in each case with an amount in dispute in excess of EUR 250,000;

(viii) any change to, termination or entering into of employment or service agreements with, or appointment, or dismissal of, managing directors or administrateurs délégués, as the case may be, of the Company or any its Subsidiaries, in each case providing for an annual base gross remuneration exceeding an amount of EUR 200,000;

(ix) acquisition, sale or leasing of real estate property, except as provided in the annual budget duly approved pursuant to this Article 12;

(x) creation, acquisition, or disposal of any Subsidiary or branch office, the subscription, acquisition or disposal of any securities and the acquisition or disposal of any participation in any entity whatsoever;

(xi) any joint venture agreements;

(xii) proposal to merge, dissolve and liquidate or otherwise restructure the relevant Group company (including any contribution in or by the relevant Group company of its business as a whole ("universalité") or of a division of the relevant Group company ("branche d'activités");

(xiii) without prejudice to mandatory legal provisions of insolvency law, the request or filing for judicial restructuring or bankruptcy;

(xiv) any decision or agreement regarding the licence, acquisition, transfer, sale, pledge, protection or enforcement of any intellectual property rights;

(xv) organisational chart and strategic human resources policies, including any decisions with respect to the recruitment and dismissal of employees with a gross salary exceeding EUR 200,000 and all decisions with respect to their remuneration package;

(xvi) the organisation of an option plan and the issuance and allocation of any securities within the limits of the authorised capital, if applicable, in execution of such option plan, and the organisation of any other benefit or bonus scheme;

(xvii) creation or dissolution and liquidation of the relevant Group company;

(xviii) contracts outside the ordinary course of business having an impact of more than EUR 350,000 in aggregate and contracts that cannot be terminated with a notice period of less than six months;

(xix) any material changes to insurance coverage and policies;

(xx) concluding any agreements with respect to financial instruments (e.g. futures, forward rate agreements, etc.);

(xxi) strategic decisions and modification of the nature of the activities of the relevant Group company;

(xxii) any decisions on how to vote at the general meetings of the relevant Group company with respect to any of the matters referred to in this Article 12 and with respect to the appointment, dismissal, remuneration and the granting of discharge from liability to the relevant Group company's directors and statutory auditor for the performance of their mandate;

(xxiii) any decisions on how to vote on any of the matters referred to in this Article 12 at the level of the board of directors of a Subsidiary; and

(xxiv) the Key Reserved Board Decisions set forth in Article 13.

The above list is without prejudice and in addition to the decisions that cannot be considered as falling within the scope of daily management ("gestion journalière ") pursuant to applicable law.

For the purpose of these Articles of Incorporation, the following terms have the following meaning:

"Affiliate" means a Holding Company or a Subsidiary;

"Group" means the Company and each of its Subsidiaries from time to time;

"Holding Company" means any undertaking (wherever incorporated or constituted): (i) which holds a majority of the shareholders' or members' voting rights in another undertaking, or (ii) which is a shareholder or member of another undertaking and has the right to appoint or remove a majority of the members of the administrative, management or supervisory body of that undertaking, or (iii) which is a shareholder or member of another undertaking and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members of that undertaking, a majority of the shareholders' or members' voting rights, in each case whether directly or indirectly through one or more undertakings;

"Subsidiary" means any undertaking (wherever incorporated or constituted) in relation to which another undertaking is its Holding Company.

Art. 13. Key Reserved Board Decisions. The following Reserved Board Decisions are considered as Key Reserved Board Decisions and require the approval of the Board of Directors as set forth in Article 14.10:

(i) any early refinancing under less favourable conditions than the current financing of the Company or any additional financing leading to leverage (net senior debt on EBITDA) of more than 3x;

(ii) material transactions with any of the shareholders and directors of the relevant Group company or with any Affiliates thereof;

(iii) the change in the accounting principles applicable to the Company and its Subsidiaries;

(iv) any material change in the nature of the business of the Group;

(v) without prejudice to mandatory legal provisions of insolvency law, the request or filing for judicial restructuring and bankruptcy of the Company; and

(vi) the organisation of an option plan to the extent it relates to more than 2% of the capital on a fully diluted basis and the issuance and allocation of any securities within the limits of the authorised capital, if applicable, in execution of such option plan.

Art. 14. Meetings of the Board of Directors.

14.1 One of the Directors appointed among the candidates proposed by Gimv will be nominated as chairman of the Board of Directors (the "Chairman"). The Board of Directors may appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

14.2 The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

14.3 Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least five (5) Business Days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting, the agenda and the nature of the business to be transacted and a copy of all proper documentation reasonably required to discuss and resolve upon the items on the agenda shall also be attached to such notice. Such notice period may be abbreviated in case of extreme urgency and if in the interest of the Company. The Company must at any time be able to provide the proof that each of the Directors did indeed receive the notice convening a board meeting. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

14.4 The meetings of the Board of Directors shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg only. For each financial year of the Company, at least four (4) meetings of the Board of Directors shall be held.

14.5 Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

14.6 The Board of Directors can only validly deliberate and decide if at least half of its members is present or represented, provided that at least one director is present who has been proposed by Gimv pursuant to Article 9.

14.7 When deciding upon a Key Reserved Board Decision as set forth in Article 13, the Board of Directors can only validly deliberate and decide if at least half of its members is present or represented, provided that at least one director is present or represented who has been proposed by Gimv pursuant to 9 and that the director is present or represented who has been proposed by NIBC pursuant to Article 9.

14.8 If such a quorum as set forth in article 14.7 is not attained at a meeting of the Board of Directors convened to decide upon a Key Reserved Board Decision or if such a quorum ceases to be attained during this meeting, the Board of Directors can, provided that the Director who has been proposed by NIBC is not present or represented at such Board meeting, validly deliberate and decide during a next meeting with the same agenda convened in accordance with article 14.3 if at least half of its members is present or represented, provided that at least one director is present who has been proposed by Gimv pursuant to 9.

14.9 Without prejudice to mandatory law provisions, all decisions of the Board of Directors will be taken by simple majority vote except for the approval of a Key Reserved Board Decision as set forth in Article 14.10.

14.10 The Key Reserved Board Decisions as set forth in Article 13 shall require the approval of at least one director who has been proposed by Gimv pursuant to Article 9 and of the director who has been proposed by NIBC pursuant to Article 9, except in case the Board meeting takes place in accordance with the second paragraph of Article 14.8 provided that the Director who has been proposed by NIBC is not present or represented at such Board meeting (in which case, for the avoidance of doubt, decisions will also be taken by simple majority vote and no specific approval is required).

14.11 In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the "Casting Vote"). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other member of the Board of Directors acting as chairman pro tempore.

14.12 One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting and shall be initiated from the Grand Duchy of Luxembourg only. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

14.13 In case of urgency only, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 15. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 16. Management Fees and Expenses. The independent Directors shall be remunerated for the performance of their Directors' duties, and the other Directors shall not be remunerated for the performance of their Directors' duties, unless the general shareholders' meeting of the Company decides otherwise.

Art. 17. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 18. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 19. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulcation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 20. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

Art. 21. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 22. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the first Wednesday of June at 10:00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 23. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 24. Notice of General Meetings. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) Business Days prior to the meeting to each shareholder at the address in the register of shareholders.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 25. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 26. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 27. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 28. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaire») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be the presence or representation of one half (1/2) plus one (1) of all the shares issued and outstanding. Resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject

to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) plus one (1) of all the shares issued and outstanding. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws or by these Articles of Incorporation, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 29. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Art. 30. Key Shareholder Decisions. The following decisions (the "Key Shareholder Decisions") shall require 90% of the votes of the Shareholders present or validly represented at the Shareholders' meeting:

(i) any amendments to the Articles of Association of the Company, except for amendments resulting from capital increases, capital decreases or issuance of other securities on the understanding that such capital increases, capital decreases or issuance of other securities are in accordance any provisions on preferential subscription right and anti-dilution protection that are binding upon the shareholders; and (ii) the liquidation of the Company and the appointment of the liquidator(s).

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 31. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 32. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 33. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the number of members of the Board of Directors from five (5) directors to six (6) directors and to appoint Mr. Gerard Simon Jozef Burgers, born on 11 February 1960 at Kerkrade, having his professional address at Carnegieplein 4, 2517 KJ Den Haag, The Netherlands, as new director of the Company with immediate effect for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2015.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 10.40 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VCST Holdco Lux S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1610 du 20 août 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 147.362 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 mars 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.20 heures sous la présidence de Maître Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Mademoiselle Catherine Kremer, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Alessandro Sorcinelli, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Refonte intégrale des statuts de la Société sans modification de l'objet social, afin notamment de supprimer les références concernant la part bénéficiaire suite à son annulation.

2 Nomination de M. Gerard Burger en tant qu'administrateur.

3 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence;

cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «VCST Holdco Lux S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 34 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à vingt-six millions cinq cent mille euros (EUR 26.500.000,-) divisé en vingt-six millions cinq cent mille (26.500.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives uniquement et ne sont pas convertibles en actions au porteur.

Les actions sont librement cessibles. En ce qui concerne le transfert d'actions, des termes et conditions supplémentaires à ceux expressément énoncés dans les présents Statuts pourront être convenus par écrit par les actionnaires dans un pacte d'actionnaires en vigueur de temps à autre, tels que, sans limitation, des règles d'adhésion, des avis de transfert, des droit de préemption, de sortie conjointe, de retrait forcé ou des transferts autorisés. Les transferts d'actions doivent être faits en conformité avec ces termes et conditions supplémentaires et les présents Statuts. La Société est en droit de refuser d'enregistrer tout transfert d'actions qui n'a pas été effectué en conformité avec les Statuts et avec les termes et conditions de tout pacte d'actionnaires (en vigueur de temps à autre) auquel la Société est partie.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

7.1. Le capital autorisé de la Société est fixé à trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000,-) divisé en trois cent millions (300.000.000) d'actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre, ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé comme suit (le «Conseil d'Administration»):

(i) au moins deux administrateurs seront nommés parmi les candidats proposés par Gimv NV, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Belgique ayant son siège social à Karel Oomsstraat 37, 2018 Antwerp, Belgique, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Antwerp sous le numéro 0220.324.117 ("Gimv");

(ii) un administrateur sera nommé parmi les candidats proposés par NIBC Principal Equity Investments B.V., une société à responsabilité limitée, régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Carnegieplein 4, 2517KJ 's-Gravenhage, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 27262274 ("NIBC");

(iii) un administrateur sera nommé parmi les candidats proposés par les gérants de VCST IP et de ses filiales de temps à autre (les "Gérants"); et

(iv) deux administrateurs indépendants seront nommés parmi les candidats proposés par Gimv.

Dans le cas de révocation par l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'un administrateur qui a été nommé parmi les candidats proposés par Gimv, NIBC ou, le cas échéant, les Gérants conformément à cet Article 9, l'administrateur remplaçant sera choisi et nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société à partir d'une liste d'au moins deux candidats proposés par l(es) Actionnaire(s) qui a(ont) proposé l'administrateur révoqué comme candidat à la nomination.

Si un poste d'administrateur devient vacant avant l'expiration de son mandat (autre que celle résultant d'un licenciement d'un administrateur), les administrateurs restants doivent nommer immédiatement (par le biais de "cooptation") un administrateur de la liste des candidats proposés par l(es) Actionnaire(s) qui avait proposé l'administrateur à remplacer. Dans un tel cas, la nomination temporaire par le Conseil d'Administration doit être soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification. Tous les administrateurs ainsi nommés par l'assemblée générale exercent leurs fonctions pour le reste de la durée du mandat de l'administrateur qu'ils remplacent.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»). En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Domaines Réservés du Conseil d'Administration. Pour éviter toute ambiguïté, les décisions suivantes de la Société ou des ses Filiales ne rentrent pas dans le champ d'application de la gestion journalière et requièrent une résolution préalable du Conseil d'Administration de la Société:

(i) l'approbation du budget annuel opérationnel et d'investissement, et approbation d'investissements et de dépenses excédant le budget approuvé de plus de 2 % au total;

(ii) l'octroi de sûretés sur les actions et autres instruments de capitaux d'une société partie du Groupe ainsi que l'octroi de sûretés sur les actifs des entités susdites, tel qu'une hypothèque, un mandat en vue d'allouer une hypothèque ou un gage sur les actifs ou fonds de commerce de la société concernée ou l'attribution de toute garantie ou autre sûreté, dans chaque cas excédant une valeur de EUR 250.000,- ou excédant une valeur annuelle totale d'un montant total de EUR 250.000,-;

(iii) le recrutement de conseils, à l'exclusion des commissaires aux comptes et des conseils fiscaux, donnant lieu à une rémunération individuelle annuelle excédant la somme de EUR 250.000,-;

(iv) l'émission d'obligations, la conclusion de contrats de crédit ou de financement ou entraînant ou portant autrement la dette à un montant excédant EUR 350.000.- par transaction ou EUR 350.000.- au total;

(v) toute vente d'actifs (y compris des actions), individuelle ou sur base annuelle, excédant EUR 400.000,- sauf si une telle vente était déjà prévue dans le budget annuel dûment approuvé conformément à cet Article 12;

(vi) toute dépense qui doit être traitée comme une dépense en capital conformément aux principes comptables généralement acceptés, standards et pratiques généralement reconnus au Luxembourg ou en Belgique, selon le cas, individuelle ou sur base annuelle, excédant EUR 350.000,-, sauf si telle dépense était déjà prévue dans le budget annuel dûment approuvé selon le présent Article 12;

(vii) toute décision relative à des procédures judiciaires significatives (faire le dépôt d'une assignation, ester en justice, interjeter appel, procédures d'arbitrage, etc.) ou à toute résolution judiciaire dans tous les cas où la valeur du litige excède EUR 250.000,-;

(viii) toute modification, résiliation ou conclusion de contrats de travail ou contrats de service avec ou nomination, ou licenciement, de directeurs généraux ou d'administrateurs délégués de la Société ou, selon le cas, de ses Filiales, donnant lieu à une rémunération annuelle brute excédant la somme de EUR 200.000,-;

(ix) l'acquisition, la vente ou l'octroi d'un bail de toute propriété immobilière, à l'exception de ce qui a été dûment approuvé dans le budget annuel, conformément au présent Article 12;

(x) la création, l'acquisition ou la cession de Filiales ou de succursales, la souscription, l'acquisition ou la cession de titres ainsi que l'acquisition ou la disposition de toute participation dans une quelconque entité;

(xi) tout contrat de partenariat;

(xii) la proposition de fusionner, dissoudre, liquider ou autrement restructurer la société concernée du Groupe (y compris tout apport à ou par la société concernée du Groupe de l'universalité de son activité ou d'une branche d'activités;

(xiii) sans préjudice des dispositions légales impératives du droit de la faillite, la requête ou le dépôt d'une restructuration judiciaire ou d'une faillite;

(xiv) toute décision ou contrat relatif à la licence, l'acquisition, le transfert, la vente, le nantissement, la protection ou l'exécution de tout droit de propriété intellectuelle;

(xv) les règles relatives à la structure d'organisation et des ressources humaines, y compris toute décision relative au recrutement ou au licenciement d'employés ayant un salaire annuel brut excédant EUR 200.000,- ainsi que toute décision relative à leur rémunération;

(xvi) l'adoption d'un plan d'options et l'émission et l'attribution de tout titre dans les limites du capital autorisé, le cas échéant, en exécution d'un tel plan d'options et l'adoption de tout autre plan d'intéressement aux résultats ou de bonus;

(xvii) la création ou la dissolution et la liquidation de la société concernée du Groupe;

(xviii) les contrats en dehors de la gestion journalière ayant un impact de plus de EUR 350.000,- au total ainsi que les contrats qui ne peuvent être résiliés avec un préavis de moins de six mois;

(xix) tout changement significatif relatif à la couverture d'assurance et aux polices d'assurances;

(xx) la conclusion de tout contrat relatif à des instruments financiers (p.ex. des «futures», des «forward rate agreements», etc.);

(xxi) toute décision stratégique et toute modification relative à la nature de l'activité de la société concernée du Groupe; et

(xxii) toute décision concernant les modalités de vote lors des assemblées générales de la société concernée du Groupe en relation avec les domaines dont il est fait référence au présent Article 12 et en relation avec la nomination, la révocation, la rémunération ou l'attribution d'une décharge de responsabilité à un administrateur, gérant ou commissaire aux comptes de la société concernée du Groupe pour l'exercice de leurs fonctions;

(xxiii) toutes les décisions sur les modalités de vote concernant l'une des points visés au présent Article 12 au niveau du conseil d'administration d'une Filiale; et

(xxiv) les Décisions Clés du Conseil d'Administration prévues à l'Article 13.

La liste ci-dessus est sans préjudice et en complément des décisions qui ne peuvent pas être considérées comme entrant dans le cadre de la gestion journalière en vertu de la loi applicable.

Aux fins de ces statuts, les termes suivants ont la signification suivante:

«Société Liée» signifie une Société Mère ou une Filiale;

«Groupe» désigne la Société et chacune de ses Filiales de temps à autre;

«Société Mère»: toute entreprise (peu importe le lieu de constitution): (i) qui détient la majorité des droits de vote des associés ou des membres dans une autre entreprise, ou (ii) qui est un associé ou un membre d'une autre entreprise et a la droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de gérance ou de surveillance de cette entreprise, ou (iii) qui est un actionnaire ou un membre d'une autre entreprise et contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou membres de cette entreprise, la majorité de droits de vote des associés ou des membres, dans chaque cas, que ce soit directement ou indirectement par une ou plusieurs entreprises;

«Filiale» désigne toute entreprise (peu importe le lieu de constitution) par rapport à une autre entreprise qui est sa Société Mère.

Art. 13. Décisions clés du Conseil d'Administration. Les décisions suivantes, réservées au Conseil d'Administration, sont considérés comme des décisions clés du Conseil d'Administration et requièrent l'approbation du Conseil d'Administration comme prévu à l'article 14.10:

i) tout refinancement par anticipation dans des conditions moins favorables que le financement actuel de la Société ou tout financement supplémentaire menant à un effet de levier (dette senior nette par rapport à l'EBITDA) de plus de 3x;

(ii) les opérations significatives avec un des actionnaires ou administrateurs de la société concernée du Groupe ou avec toute Société Liée;

(iii) le changement dans les principes comptables applicables à la Société et de ses Filiales;

(iv) tout changement important dans la nature de l'activité du Groupe;

(v) sans préjudice des dispositions légales impératives du droit de la faillite, la requête ou le dépôt d'une procédure de redressement judiciaire et de faillite de la Société;

(vi) l'adoption d'un plan d'options dans la mesure où il se rapporte à plus de 2% du capital sur une base totalement diluée et à l'émission et à l'attribution de toutes valeurs mobilières dans les limites du capital autorisé, le cas échéant, en exécution d'un tel plan d'options.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.

14.1 L'un des Administrateurs choisi parmi les candidats proposés par Gimv sera nommé comme président du Conseil d'Administration (le «Président»). Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

14.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

14.3 Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, cinq (5) Jours Ouvrables au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion, l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter et sera accompagnée de toute la documentation raisonnablement requise afin de pouvoir discuter et adopter une décision sur tous les points cités à l'ordre du jour. Le délai de convocation peut être abrégé en cas d'extrême urgence et dans l'intérêt de la Société. La Société doit à tout moment être en mesure de fournir la preuve que chacun des Administrateurs a bien reçu la convocation d'une réunion du Conseil d'Administration. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

14.4 Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg uniquement. Au cours de chaque exercice social de la Société, au moins quatre (4) réunions du Conseil d'Administration devront être tenues.

14.5 Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

14.6 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et statuer que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée, sous réserve qu'au moins un Administrateur proposé par Gimv conformément à l'Article 9 soit présent.

14.7 Pour se prononcer sur une Décision Clé du Conseil d'Administration comme énoncé à l'Article 13, le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée, à condition qu'au moins un Administrateur proposé par Gimv conformément à l'Article 9 soit présent ou représenté et que l'Administrateur proposé par NIBC conformément à l'Article 9 soit présent ou représenté.

14.8 Si un tel quorum selon l'article 14.7 n'est pas atteint lors d'une réunion du Conseil d'Administration qui s'est réuni pour statuer sur une Décision Clé du Conseil d'Administration ou si ce quorum cesse d'être atteint au cours de cette réunion, le Conseil d'Administration peut, à condition que l'Administrateur qui a été proposé par NIBC ne soit ni présent ni représenté à cette réunion, délibérer et décider valablement lors d'une prochaine réunion avec le même ordre du jour, qui sera convoquée conformément à l'Article 14.3, si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée, à condition qu'au moins un Administrateur proposé par Gimv conformément à l'Article 9 soit présent.

14.9 Sans préjudice des dispositions légales impératives, toutes les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité simple, sauf pour l'approbation d'une Décision Clé du Conseil d'Administration comme énoncé à l'Article 14.10.

14.10 Les Décisions Clés du Conseil d'Administration prévues à l'Article 13 sont soumises à l'approbation d'au moins un Administrateur qui a été proposé par Gimv conformément à l'Article 9 et de l'Administrateur qui a été proposé par NIBC conformément à l'article 9, sauf dans le cas où la réunion a lieu conformément au deuxième alinéa de l'Article 14.8 à condition que l'Administrateur qui a été proposé par NIBC ne soit pas présent ou représenté à cette réunion (auquel cas, pour éviter toute ambiguïté, les décisions seront prises à la majorité simple des votes et aucune autorisation spécifique ne sera requise).

14.11 En cas d'un partage des voix, le Président aura le droit d'exprimer la voix prépondérante (la «Voix Prépondérante»). La Voix Prépondérante appartient personnellement au Président et ne peut être transférée à un autre membre du Conseil d'Administration agissant pro tempore en tant que président.

14.12 Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion et initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg uniquement. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

14.13 En cas d'urgence uniquement, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 15. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

Art. 16. Rémunération et Dépenses. Les Administrateurs indépendants sont rémunérés pour l'exercice de leurs fonctions d'administrateur, et les autres Administrateurs ne sont pas rémunérés pour l'exercice de leurs fonctions d'Administrateurs, à moins que l'assemblée générale de la Société n'en décide autrement.

Art. 17. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 18. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 19. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 20. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou par consentement mutuel.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 22. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier mercredi de juin à 10:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 23. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 24. Convocation des Assemblées Générales. Les assemblées générales des actionnaires se tiendront conformément à une convocation fixant les différents points de l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée à chacun des actionnaires au moins huit (8) Jours Ouvrables avant l'assemblée à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires afin de participer à une assemblée des actionnaires.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 25. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 26. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 27. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 28. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

- a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou
- b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera la présence ou la représentation des actions représentant la moitié (1/2) plus une (1) des actions émises. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) plus une (1) de toutes les actions émises. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois ou par les présents Statuts, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 29. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Art. 30. Les Décisions Clés des Actionnaires. Les décisions suivantes (les «Décisions Clés des Actionnaires») exigent 90% des voix des Actionnaires présents ou valablement représentés à l'Assemblée Générale:

- (i) toute modification des Statuts de la Société, à l'exception des modifications résultant des augmentations de capital, des diminutions de capital ou de l'émission d'autres valeurs mobilières étant entendu que ces augmentations de capital, ces diminutions de capital ou ces émission d'autres valeurs mobilières seront conformes à toutes les règles en matière de droit préférentiel de souscription et d'anti-dilution qui lient les actionnaires;
- (ii) la liquidation de la Société et la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 31. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 32. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 33. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 35. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le nombre de membres du Conseil d'administration de cinq (5) à six (6) administrateurs et de nommer Monsieur Gerard Simon Jozef Burgers, né le 11 février 1960 à Kerkrade, ayant sa résidence professionnelle à Carnegieplein 4, 2517 KJ Den Haag, Pays-Bas, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2015.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.40 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Bertomeu-Savalle, C. Kremer, A. Sorcinelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2013. REM/2013/555. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013055128/1072.

(130066837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Armat Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.840.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the seventeenth day of April,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- Jean-Paul GUT, born in Neuilly sur Seine on the 1st of July 1961, residing at 22 Holland Villas Road, W148 DH London (UK) here represented by Magali Fetique, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2.- Edouard ULLMO, born in Neuilly sur Seine on the 11 of July 1964, residing at 24 Cranley Gardens, SW7 3DD London (UK) here represented by Magali Fetique, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3.- Paolo DI FILIPPO, born in Turin on the 29 of May 1965, residing at Royalty House, 32 Sackville Street, W1S 3EA London (UK) here represented by Magali Fetique, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, as represented, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "ARMAT GROUP S.A.".

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 31.000,-(thirty one thousand Euros), represented by 31.000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (1 Euro) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

The directors are divided into two categories named Class A directors and Class B directors.

Their mandate may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant relevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the joint signatures of A Class A director and a class B director, or by a Director duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the 1st of January and closes on the 31st of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the first Tuesday in the month of May at 3.00p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on the 31st of December 2013

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- Jean-Paul GUT	15.469 shares
2.- Edouard Ulmo	15.469 shares
3.- Paolo Di Filippo	<u>62 shares</u>
Total:	31.000 shares

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31.000.-is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand three hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution:

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

Class A Director:

Mr Didier BENSADOUN, born in Marseille on the 30 July 1970, with professional address at L-1361 Luxembourg, 5, rue de l'ordre de la Couronne de Chêne

Class B Directors

Mr Jean-Marie BETTINGER, born in Saint-Avold on the 14 March 1973, with professional address at L.-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Ms. Magali FETIQUE, born in Metz on the 1 February 1981, with professional address at L.-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will be held in 2017.

Second resolution:

Is elected as auditor:

Veridice S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will be held in 2017.

Third resolution:

The address of the Company is set at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize le dix-sept avril

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Jean-Paul GUT, né à Neuilly sur Seine le 1^{er} juillet 1961, demeurant au 22 Holland Villas Road, W148 DH Londres (Royaume Uni) représenté aux présentes par Magali Fetique en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Edouard ULLMO, né à Neuilly sur Seine le 11 juillet 1964, demeurant au 24 Cranley Gardens, SW7 3DD Londres (Royaume Uni) représenté aux présentes par Magali Fetique en vertu d'une procuration sous seing privé.

3.- Paolo DI FILIPPO, né à Turin le 29 mai 1965, demeurant à Royalty House, 32 Sackville Street, W1S 3EA Londres (Royaume Uni) représenté aux présentes par Magali Fetique en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: ARMAT GROUP S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions de EUR 1,- (1 Euro) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein.

Les administrateurs sont divisés en deux catégories dénommées administrateurs de Classe A et administrateurs de Classe B.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Jean-Paul GUT	15.469 actions
2.- Edouard Ulmo	15.469 actions
3.- Paolo Di Filippo	62 actions
Total:	31.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de 31.000 EUR se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur de Classe A:

M. Didier BENSADOUN, né à Marseille le 30 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-1361 Luxembourg, 5, rue de l'ordre de la Couronne de Chêne

Administrateurs de Classe B:

M. Jean-Marie BETTINGER, né à Saint-Avold le 14 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Mme. Magali FETIQUE, née à Metz le 1^{er} février 1981, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Deuxième résolution:

Veridice S.à r.l., ayant son siège social au L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte est nommée commissaire aux comptes.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Troisième résolution:

L'adresse de la société est fixée à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signe: M. FETIQUE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 19 avril 2013. Relation: LAC/2013/18183. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013053818/246.

(130066665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Nordstad Optik Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 19/04/2013.

Référence de publication: 2013050786/10.

(130062310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

North Investment Protected Note Issuer, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.925.

Le bilan au 29/02/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050787/10.

(130061595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Imatec-Innovative Machine Technology, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 35, avenue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 56.368.

L'an deux mille treize, le douze avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

LANDEWYCK GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, rue Hollerich à L-1741 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.368,

ici représentée par Monsieur Florent Kling, conseiller juridique de Landewyck Group S.à r.l., avec adresse professionnelle à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 avril 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, est l'associée unique (ci-après «l'Associée Unique») de Imatec - Innovative Machine Technology S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 56.368 constituée suivant acte notarié en date du 24 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 570 du 6 novembre 1996 (ci-après la «Société»).

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent dix mille euros (EUR 1.410.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) représenté par mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune à cinq millions quatre cent dix mille euros (EUR 5.410.000,-) par l'émission de cinq cent soixante-quatre (564) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Transfert du siège social de la Société de L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich vers L-9012 Ettelbruck, 35, avenue des Alliés.

5. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société.

6. Divers.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million quatre cent dix mille euros (EUR 1.410.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-), représenté par mille six cents (1.600) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune, à cinq millions quatre cent dix mille euros (EUR 5.410.000,-) par l'émission de cinq cent soixante-quatre (564) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune.

Souscription et Libération

Les cinq cent soixante-quatre (564) parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par LANDEWYCK GROUP Sàrl, préqualifiée, ici représentée par Monsieur Florent KLING, prénommé, et intégralement libérées en espèces tel qu'il en a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire de sorte que la somme d'un million quatre cent dix mille euros (EUR 1.410.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq millions quatre cent dix mille euros (EUR 5.410.000,-) représenté par deux mille cent soixante-quatre (2.164) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune."

Troisième résolution:

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich vers L-9012 Ettelbruck, 35, avenue des Alliés et par conséquent le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Ettelbruck.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KLING et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. LAC/2013 / 17452. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013052063/69.

(130063562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

«Benzeno, Dolphin & Cie» 7-ART SENC, Société en nom collectif.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 155.632.

L'an deux mille treize, le onze avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Isaac Jacques dit Jacques BENZENO, retraité, demeurant à L-2510 Strassen, 5, rue des Tilleuls, détenteur de dix mille (10.000) parts sociales.

2) Monsieur Antonio Paulo VIEIRA ANTUNES, entrepreneur, demeurant à L-6960 Senningen, 101a, route de Trèves, détenteur de dix mille (10.000) parts sociales.

3) Monsieur Moshe dit Maurice SASSON, promoteur, demeurant à L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg, détenteur de dix mille (10.000) parts sociales.

4) Monsieur David Patrick AFLALO, cadre commercial, demeurant à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, détenteur de dix mille (10.000) parts sociales.

5) Monsieur Danny Henri DOLPHIN, gérant de sociétés, demeurant à B-1180 Bruxelles, avenue de la Chenaie, 166, détenteur de cinq mille (5.000) parts sociales.

6) Madame Brigitte Monique MOTTE, réviseur d'entreprises, demeurant à B-1180 Bruxelles, avenue de la Chenaie, 166,

détentrice de cinq mille (5.000) parts sociales.

7) Monsieur Devarajen MOONEESAWMY DE MARCO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7257 Walferdange, 2, Millewee,

détenteur de dix mille (10.000) parts sociales.

8) Monsieur Mike Jimmy dit Jimmy TONG SAM, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-7257 Walferdange, 2, Millewee,

détenteur de dix mille (10.000) parts sociales.

9) Monsieur Patrick MAURER, employé privé, demeurant à L-5411 Canach, 32, rue de Lenningen, détenteur de dix mille (10.000) parts sociales.

10) Madame Hélène JUZENKA, retraitée, demeurant à B-4000 Liège, avenue Blondin, 7, détentrice de dix mille (10.000) parts sociales.

11) Monsieur Marcel LEVY-SOUSSAN, ophtalmologue, demeurant à L-2210 Luxembourg, 61, boulevard Napoléon, détenteur de dix mille (10.000) parts sociales.

Tous les onze étant ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu de onze procurations sous seing privé données le 2 mars 2012, lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société en nom collectif «Benzeno, Dolphin & Cie» 7-ART SENC (numéro d'identité 2010 20 00 197), avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 155.632, constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de «7-ART S.A.» suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 2353 du 3 novembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Gérard LECUIT en date du 3 décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 494 du 16 mars 2011, ledit acte contenant notamment adoption par la société de la forme de société en nom collectif et changement de la dénomination sociale en «Benzeno, Dolphin & Cie» 7-ART SENC,

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et de modifier les 2 premiers alinéas de l'article 4 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Walferdange par décision du(des) Gérant(s)."

Deuxième résolution

Les associés constatent que:

a) les prénom et nom de l'associé, respectivement gérant de classe B Monsieur Mike Jimmy dit Jimmy TONG SAM sont en réalité - Jimmy TONG SAM - et son adresse professionnelle est désormais fixée à L-7257 Walferdange, 2, Millewee;

b) les prénom et nom de l'associé Monsieur Devarajen MOONEESAWMY DE MARCO sont en réalité - David DE MARCO - et son adresse professionnelle est désormais fixée à L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 avril 2013. Relation: CAP/2013/1320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 24 avril 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013054435/73.

(130066292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Neptune Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEPTUNE LUX S.A.

Référence de publication: 2013050779/10.

(130062458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Oriental Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.346.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013050804/12.

(130061857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Ost-Fenster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 14, Op der Ahlkerrech, Z.I. Potaaschbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 29.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050809/10.

(130061573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Moreno Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.259.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013050766/12.

(130061827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Multi Units Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.129.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050771/10.

(130062281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Mytaluma S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 29.204.

Le Bilan au 31.03.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050772/10.

(130061937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

N.M.A. Benelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.
R.C.S. Luxembourg B 158.168.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050773/9.

(130062472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Nabors Lux Finance 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.450,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 153.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2013.

Référence de publication: 2013050774/10.

(130061863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Bonnier Treasury S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.031.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.605.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of April.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

AB Bonnier Finans, a company organized under the laws of Sweden, with registered office at c/o Bonnier AB, 21, Torsgatan, 113 90 Stockholm, Sweden, registered within the Swedish Companies Registration Office under number 556026-9549, in its capacity as sole existing shareholder of the Company (hereinafter referred to as "Bonnier Finans" or the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Alexia UHL, private employee residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in capacity as the sole shareholder of Bonnier Treasury S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161605 (the "Company") in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting"). The Company was incorporated by a deed received by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 16 June 2011, published in the Mémorial C number 2125 on 12 September 2011 and the articles of association have been amended pursuant to a deed received by the undersigned notary on 12 October, 2012, published in the Mémorial C number 2924 on 3 December 2012.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. the Shareholder holds all the shares of the Company;
- II. the Agenda of the Meeting is as follows:
 1. Waive of convenience notice;
 2. Amendment of the article 6.1. of the Company's Articles of Association;
 3. Change of registered address of the Company;
 4. Acknowledgement of the resignations of Mr. Gérard Birchen and Mr. Frank Pletsch as A directors of the company;
 5. Appointment of Mrs. Charlotte Lahaije-Hultman and Ms. Elin Sjöling as new A directors of the Company;
 6. Miscellaneous.

The Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which have been made available to him in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 in the Company's articles of Association so that it shall henceforth read as follows:

" **6.1.** The registered office of the Company is established at 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge, with immediate effect, the resignations of Mr. Gérard Birchen and Mr. Frank Pletsch as A directors of the company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve, with immediate effect, the appointments of Mrs. Charlotte LAHAJJE-HULTMAN, born in Barnarp, Sweden on 24 March 1975, professionally residing at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and Ms. Elin SJÖLING, born in Lidingö, Sweden on 16 May 1983, professionally residing at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg as A directors of the Company.

The mandates of the so appointed directors will expire at the general annual meeting in the year 2018.

Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,100.- (one thousand one hundred Euros).

Statement

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

AB Bonnier Finans, une société régie par le droit suédois, ayant son siège social au c/o Bonnier AB, 21, Torsgatan, 113 90 Stockholm, Suède, dûment enregistrée au Registre des Sociétés de Suède sous le numéro 556026-9549, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société (ci-après «Bonnier Finans» ou «l'Actionnaire Unique»),

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique comparait en sa qualité d'actionnaire unique de Bonnier Treasury S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161605 (la «Société») pour tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'«Assemblée»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2125 du 12 septembre 2011 et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2924 du 3 décembre 2012.

L'Actionnaire Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'Actionnaire Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 6.1. des statuts de la Société;
3. Transfert du siège social de la Société;
4. Acceptation de la démission de M. Gérard Birchen et M. Frank Pletsch en tant qu'administrateurs A de la Société;
5. Acceptation de la nomination de Mme Charlotte Lahaije-Hultman et Mlle Elin Sjöling en tant que nouveaux administrateurs A de la Société;
6. Divers.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **6.1.** Le siège social de la Société est établi 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg».

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Gérard BIRCHEN et Monsieur Frank PLETSCHE en tant qu'administrateurs A de la Société.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'accepter, avec effet immédiat, la nomination de Madame Charlotte LAHAIJE-HULTMAN, née le 24 mars 1975 à Barnap, Suède, résidant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et de Mademoiselle Elin SJÖLING, née le 16 mai 1983 à Lidingö, Suède, résidant professionnellement au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouveaux administrateurs A de la Société.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. LAC/2013/17511. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013053847/133.

(130066245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Jobs.lu (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4011 Esch-sur-Alzette, 119, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 176.834.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Bezeichnung der Zweigniederlassung: Jobs. lu (Luxembourg Branch)

Adresse: L-4011 Esch-sur-Alzette, 119, rue de l'Alzette

Tätigkeiten: Vertriebs-und Marketing Dienstleistungen

Handlungsbevollmächtigter der Zweigniederlassung:

- Herr Yves Meijer, geboren am 10/03/1971 in Luxemburg, wohnhaft in L-4207 Esch-sur-Alzette, 16, Norbert Legallais als technischer Geschäftsführer und

- Herr Desmond O-Grady, geboren am 06/02/1971 in Dublin, wohnhaft in 23 College Gate, Castleknock, Dublin 15, Irland als administrativer Geschäftsführer,

Unterschriftenrecht:

Die Zweigniederlassung ist durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers bis zu einer Summe von 10.000 € verpflichtet.

Ab einer Summe von 10.000 € ist die Zweigniederlassung durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers und des administrativen Geschäftsführers verpflichtet.

Muttergesellschaft:

Jobs.lu Limited, Limited Company

registriert unter der Nummer 424557 im Registrar of Companies

mit dem Gesellschaftssitz in 1st Floor, South Block, The Malthouse, Grand Canal Quay, Dublin 2, Ireland

Geschäftsführung der Muttergesellschaft:

- Herr Ciaran McCooey, geboren am 28/08/1968 in Louth, 23 Collegewood, Castleknock, Dublin 15, Ireland, (Geschäftsführer)

- Herr Desmond O-Grady, geboren am 06/02/1971 in Dublin, wohnhaft in 23 College Gate, Castleknock, Dublin 15, Ireland, (Geschäftsführer)

- Herr Yves Meijer, geboren am 10/03/1971 in Luxemburg, 16, rue Legallais, L-4207 Esch-sur-Alzette, (Geschäftsführer)

- Frau Karen Kavanagh, geboren am 15/05/1976 in Dublin, 56 Rory O' Connor Park, Off Abbey Road, Dun Laoghaire, Co. Dublin, (Geschäftsführer)

Luxemburg, den 19/04/2013.

Jobs.lu Limited

Ciaran McCooey / Desmond O-Grady / Yves Meijer / Karen Kavanagh

Référence de publication: 2013054123/36.

(130066457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Fields Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 50.497.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 26 avril 2013 à 15.00 h

a été nommé commissaire aux comptes CRT REGISTER (AMSTERDAM) LIMITED, Company House Cardiff No. 06090931, ayant son siège social 122-126 Tooley Street, SE1 2TU London, Royaume-Uni,

à effet rétroactif du 13 avril 2013 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013

en remplacement de CRT REGISTER INTERNATIONAL SA

Le 29 avril 2013.

FIELDS INVESTHOLDING SA

J. H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013055467/18.

(130067925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Esaress International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 8.194.400,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.709.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société lors de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 30 avril 2013

L'associé unique de la Société décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit, société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société, jusqu'à la tenue l'assemblée générale annuelle des associés de la Société devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055439/15.

(130068632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

EB Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 161.378.

—
Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 avril 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire. Sa co-optation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013055443/15.

(130068426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Monterey Capital II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.824.225,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 90.247.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 10 avril 2013 que:

- Madame Anne Sheedy a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 10 Avril 2013;
- Madame Clarissa Beresford, née le 28 Novembre 1980 à Watford (Royaume-Uni), demeurant au 2 More London Riverside, London, SE1 2AP, Royaume-Uni a été nommé en remplacement de Madame Anne Sheedy, avec effet au 10 Avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Dominic Spiri, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mme Clarissa Beresford, gérante;
4. M. Stef Oostvogels, gérant; et
5. M. Stéphane Hadet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013055615/24.

(130067948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Lux Terra Develop A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.349.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 25. April 2013

Die Mandate aller Verwaltungsratsmitglieder werden um sechs (6) weitere Jahre verlängert:

- Herr François Lanners, Angestellter, mit geschäftlicher Adresse 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Herr Harald Charbon, Angestellte, mit geschäftlicher Adresse 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Frau Rosalba Barretta, Angestellte, mit geschäftlicher Adresse 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Herr François Lanners wird als Vorsitzender des Verwaltungsrates für die Dauer von sechs (6) Jahren ernannt.

Das Mandat des Rechnungskommissars FIN-CONTRÔLE S.A. wird ebenfalls um sechs (6) weitere Jahre verlängert.

Alle Mandate laufen somit anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2019 stattfinden wird, aus.

Luxemburg, den 25. April 2013.

Für beglaubigten Auszug

Référence de publication: 2013055592/18.

(130067902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

LTP INVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.779.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 avril 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2019.

Luxemburg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013055591/16.

(130068326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

European Hotel Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.271.

Extrait des décisions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 6 juin 2012:

- reconnaissance de la démission de Mme Céline, Elisabeth, Marie Lavallée en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat;

- nomination de Mme Victoria, Laine Hall, née le 20 février 1975 à Newcastle (Australie) demeurant professionnellement au 155 Bishopsgate, London EC2M 3XJ en tant que membre du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

- renouvellement des mandats de Mr Richard, Mark Pinnock et de Mr Guillaume, Eloi, Théomède Spinner en tant que membres du conseil de surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Le conseil de surveillance se compose désormais de Mme Victoria, Laine Hall, Mr Guillaume, Eloi Théomède Spinner et Mr Richard, Mark Pinnock.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Hotel Venture S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2013055906/20.

(130068686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Excalibur Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.891.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 02 avril 2013 que l'assemblée a pris connaissance des démissions de la société JAVA CONSULTANCY SARL de ses fonctions d'administrateur et de Monsieur Khagani BASHIROV de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué. L'assemblée a décidé de nommer en remplacement des administrateurs sortant Monsieur Philippe DAUVERGNE, dirigeant de société, né le 20 mai 1972 à Fontenay-aux-Roses (France), demeurant au 23, rue Pierre Maisonnnet, L-2113 Luxembourg, et Monsieur Frédéric LECLERCQ, dirigeant de société, né le 1^{er} décembre 1964 à Cambrai (France), demeurant professionnellement au 47, rue Paul Henkes, L-1710 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016.

L'assemblée a pris note du changement d'adresse du commissaire aux comptes, International Strategic Advisory SARL (RCS Luxembourg B138010), dont le siège social est dorénavant situé au 23, rue Pierre Maisonnnet, L-2113 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la suite de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 02 avril 2013 que les Administrateurs ont nommé aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Philippe DAUVERGNE, dirigeant de société, né le 20 mai 1972 à Fontenay-aux-Roses (France), demeurant au 23, rue Pierre Maisonnnet, L-2113 Luxembourg. Il sera chargé de la gestion journalière et pourra engager la société par sa signature individuelle. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2013055907/27.

(130068405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Katana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.677.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050676/9.

(130061850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Dundee (International) Nuremberg Karl-Martell-Str. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.917.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055401/18.

(130068004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Dundee (International) Shelf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 170.158.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055402/18.

(130068005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Dundee International (Luxembourg) Investments 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.656.738,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.441.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055404/18.

(130068008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Dundee International (Luxembourg) Investments 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.602.587,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.440.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055415/18.

(130068006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Dundee International (Luxembourg) Investments 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.716.327,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.439.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2013 que M. Mark Hogan a été révoqué comme gérant A de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique que M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada avec adresse professionnelle au 1 First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, a été nommé comme gérant A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013055414/18.

(130068007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

CO.FI Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.065.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 avril 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date du 22 avril 2013:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 en remplacement de la société H.R.T. REVISION S.à. r.l.:

- Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme, 89A, Pafebruch, L – 8308 Capellen, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013055369/18.

(130067729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Mustang Frankfurt, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 133.035.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 21 avril 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

MUSTANG FRANKFURT, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social jusqu'au 30 janvier 2013 au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133035, et, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2013.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.

L'Agent Domiciliataire

Phill Williams / Sharon Callahan

Managing Directors / As proxyholder of Ramon van Heusden

Référence de publication: 2013055644/18.

(130067698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Miralt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 82.482.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 15 Avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, le 16 avril 2013 à 15h00 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'Administrateurs de Messieurs Yves Mirabaud, Giles Morland, Frédéric Fasel et Umberto Boccato et Madame Michèle Berger pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Pour MIRALT SICAV

Référence de publication: 2013055638/16.

(130068612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

MGP Wings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.307.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société sera transféré du 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour MGP Wings S.à r.l.

Delloula Aouinti

Gérante

Référence de publication: 2013055631/16.

(130068093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Mangart Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 137.970.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 avril 2013 que le mandat de Monsieur Matthijs Bogers en tant que Président du Conseil d'Administration a été renouvelé pour une période de six ans.

De plus, il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 avril 2013 que les mandats suivants ont été renouvelés pour une période de six ans:

- M. Matthijs Bogers en tant qu'Administrateur;
- M. Stéphane Hépineuze en tant qu'Administrateur;
- M. Claudio Zampa en tant qu'Administrateur; et
- La société EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) SARL en tant que Commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Mangart Investments S.A.

Représentée par Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2013055602/22.

(130067847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Monterey Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.087.400,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 100.538.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 10 avril 2013 que:

- Madame Anne Sheedy a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 10 Avril 2013;
- Madame Clarissa Beresford, née le 28 Novembre 1980 à Watford (Royaume-Uni), demeurant au 2 More London Riverside, London, SE1 2AP, Royaume-Uni a été nommé en remplacement de Madame Anne Sheedy, avec effet au 10 Avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Dominic Spiri, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mme Clarissa Beresford, gérante;
4. M. Stef Oostvogels, gérant; et
5. M. Stéphane Hadet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013055617/24.

(130067950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Montague Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 57.518.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 25 février 2013 à 17h15 au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

- L'Assemblée prend note de la démission de Madame Sophie Mellinger en tant qu'Administratrice de la société.
- L'Assemblée nomme Jorge Pérez Lozano demeurant professionnellement 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'Administrateur. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.
- L'Assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateurs de 5 à 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013055614/17.

(130067830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Lux-Protect Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 110.989.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport d'audit pour l'exercice clos au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 avril 2013.

Pour la société

Le notaire

Référence de publication: 2013055593/13.

(130068054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

LFGAC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.919.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 avril 2013

Monsieur Christian FRANCOIS, né le 01/07/1975 à Rocourt (Belgique), employé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Monsieur Renaud LEONARD né le 08/11/1979 à Bastogne (Belgique), employé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés gérants avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

LFGAC S.à.r.l. sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour LFGAC S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013055587/17.

(130068248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Merban Reinsurance Company No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 61.860.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 25 février 2013 à 17h00 au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- L'Assemblée prend note de la démission de Madame Sophie Mellinger en tant qu'Administratrice de la société.
- L'Assemblée nomme Jorge Pérez Lozano demeurant professionnellement 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'Administrateur. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2012.
- L'Assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateurs de 5 à 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013055608/17.

(130067855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Oddo Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 158.637.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société prises en date du 25 avril 2013

En date du 25 avril 2013, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de remplacer Monsieur Yves BONNIFET dans son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 30 avril 2013, par, et dès lors de nommer, Monsieur Philippe MORCILLO, né le 15 septembre 1958 à Paris, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration de la Société a constaté qu'en conséquence, les délégués à la gestion journalière de la Société sont, à partir du 30 avril 2013, Monsieur Philippe Morcillo (durée du mandat: indéterminée) et Monsieur Raphael van Zeebroeck (durée du mandat: indéterminée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Oddo Services Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013055661/20.

(130068175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

NT Network Services, LLC, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1026 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.415.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention sous seing privé en date du 21 décembre 2012 que les membres de la Société, NT Network Services, LLC et Neutral Tandem, Inc., ont décidé de changer la devise du capital de sorte que le capital de mille Euros (EUR 1 000) s'élève à mille trois cent seize Dollars des Etats-Unis D'Amérique (USD 1 316) représenté par mille trois cent seize (1 316) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis D'Amérique (USD 1) chacune.

A compter du 21 décembre 2012, NT Network Services, LLC détient 1 part dans la Société et Neutral Tandem, Inc. détient 1 315 parts dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

La société

Signature

Référence de publication: 2013055659/18.

(130067749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Orchid Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 159.413.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2013

En date du 25 avril 2013, l'Assemblée Générale a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Alexandre Dumont en qualité d'Administrateur en date du 31 mars 2013,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Sascha Vinogradic, en qualité d'Administrateur en date du 10 avril 2013 en remplacement de Monsieur Alexandre Dumont, démissionnaire,
- de renouveler le mandat de Monsieur Sascha Vinogradic en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2016.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Orchid Funds Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013055669/18.

(130067999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

LCF Edmond de Rothschild Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 59.956.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 28 mars 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide le renouvellement, pour un nouveau terme d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014,

- des mandats des administrateurs suivants:

MM. Marc Ambroisien, Pierre-Marie Valenne et Geoffroy Linard de Guertechin.

- du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. en qualité de réviseur d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2013.

Pierre Marie Valenne / Marc Ambroisien

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013055915/18.

(130068652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Concept.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 145.728.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 avril 2013 que les Administrateurs ont décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2013055903/14.

(130068425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Daltrey Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 134.335.

—
Par décision de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2013, le mandat des Administrateurs Mr Guy BAUMANN, Mr. Giacomo DI BARI et Madame Roselyne CANDIDO MICHEL, et du commissaire aux comptes, AUDIT-TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Luxembourg.

Pour: DALTREY INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013055904/17.

(130068576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Digitinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 118.406.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 08 Avril 2013, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société DIGITINVEST S.A.

- L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Christian BÜHLMANN, demeurant au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet rétroactif à partir du 06 Juin 2012. Son mandat se terminera le 06 Juin 2018.

- L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Alexandre TASKIRAN, demeurant au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet rétroactif à partir du 06 Juin 2012. Son mandat se terminera le 06 Juin 2018.

- L'Assemblée a renouvelé le mandat de commissaire aux comptes de TrustConsult Luxembourg S.A. sis au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet rétroactif à partir du 06 Juin 2012. Son mandat se terminera le 06 Juin 2018.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur de la Société, Mme Claire-Hélène DUPONT, employée privée, née le 14 juillet 1983 à Vitry Sur Seine (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat et jusqu'au 06 Juin 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIGITINVEST S.A

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013056178/23.

(130069034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Deltainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 169.573.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 avril 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Joseph Winandy et JALYNE S.A.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de PACBO EUROPE Administration et Conseil, au poste d'Administrateur.

L'assemblée décide également de renouveler le mandat du commissaire aux comptes THE CLOVER avec siège social à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Joseph WINANDY / JALYNE S.A.

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013056172/20.

(130069286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Delling Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.990.

Suite à l'assemblée générale annuelle de l'associé unique en date du 26 avril 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 26 avril 2013:

Monsieur Patrick L.C. van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

1. Nomination du Gérant B suivant en date du 26 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Madame Nathalie Chevalier, née le 2 mars 1977 à Kapellen, Belgique avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant B;

- Madame Nathalie Chevalier, Gérant B;

- Monsieur Simon Petrus Maria Schoone, Gérant A;

- Monsieur Eric Theodorus Arnoldus Caspar Albada Jelgersma, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2013056171/24.

(130068844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Decospar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 158.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056165/10.

(130068857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Digipay Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 154.959.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 28 mars 2013

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social du 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, avec effet immédiat.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2013

En date du 29 avril 2013, l'Assemblée a décidé d'accepter la démission au 31 janvier 2013 de la société VERICOM S.A. de son poste de commissaire aux comptes, et a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013, la société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24 rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52618.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056177/16.

(130068963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Element Six Abrasives Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 153.140.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 12 avril 2013:

Mme. Lynsey Ann Blair avec adresse professionnelle à 9 rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg a été élue gérant de catégorie A de la société avec effet au 1^{er} avril 2013.

Mme. Mary Carmel Sexton avec adresse professionnelle au 33, Revington Park, North Circular Road, Limerick, Irlande, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la société avec effet au 31 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056184/14.

(130068953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Frimalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 57.908.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FRIMALUX S.A., société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, l'administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FRIMALUX S.A., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FRIMALUX S.A., société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 02.05. 2013.

Pour: FRIMALUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013056251/24.

(130069399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Fralice Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.952.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 25 mars 2013

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 25 mars 2013, que:

Après avoir constaté que Monsieur Andrea La Magra s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 25 mars 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Madame Magali Fetique, employée privée, née à Metz (France) le 1^{er} février 1981, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 25 mars 2013, en remplacement de Monsieur Andrea La Magra, Administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions de l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

FRALICE INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013056249/19.

(130069253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Frimalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 57.908.

—
Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 02.05.2013.

Für: FRIMALUX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013056250/15.

(130069145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

FCS Financial Consulting Services Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 103.625.

—
Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 23. April 2013

1. Das Verwaltungsratsmitglied REL Real Estate Luxembourg wird entlassen.

2. Als neues Verwaltungsratsmitglied wird ernannt bis zur Generalversammlung 2019 die Firma EQUESTREAN S.A., RCSL No. B 148.822, 46, Hauptstrooss, L-9972 Lieler, vertreten durch ihren Verwaltungsratsvorsitzenden Herrn Hermann-Josef Lenz, Hinderhausen 82, B-4780 St.Vith.

3. Die Mandate als Verwaltungsratsmitglieder Hermann LENZ und EURO FINANCIAL CONTROL AND TAX CONSULT werden verlängert um 6 Jahre bis zur Generalversammlung in 2019.

4. Tägliche Geschäftsführung: Zum Präsidenten wird ernannt bis zur Generalversammlung in 2019 Herr Hermann-Josef LENZ, geb. 16/05/1955 in D-Eigelscheid, wohnhaft in Hinderhausen 82, B-4780 St.Vith.

5. Das Mandat als Rechnungskommissar von Frau Petra HOFFMANN wird verlängert um 6 Jahre bis zur Generalversammlung in 2019.

Lieler, den 23. April 2013.

Präsident / Sekretärin / Stimmzähler

Référence de publication: 2013056232/20.

(130067899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.
